



COmité de DÉfense et de développement du RAIL de la région de Montluçon
Maison des cheminots 2, rue Chantoiseau . 03100 MONTLUÇON
<http://coderail.free.fr/>

Montluçon, le 27 février 2017,

Monsieur Patrick MIGNOLA
Vice-Président délégué aux transports
1, Esplanade François MITTERRAND
CS 20033
69269 LYON cedex 02

Monsieur le Vice-Président,

La desserte ferroviaire du bassin de Montluçon affiche à nouveau une importante dégradation.

La découverte d'amiante en gare de LAPEYROUSE en est la cause et interdirait la circulation des trains entre MONTLUÇON et GANNAT. Le service routier de substitution mis en place ne donne cependant pas satisfaction notamment aux élèves et étudiants fréquentant les établissements scolaires de Montluçon, comme l'ont signalé des élus de COMMENTRY.

Nous nous interrogeons sur la pertinence de la mise en place de ce service routier. Si la découverte d'amiante impose des mesures de sécurité élémentaires envers les agents, la circulation des trains ne saurait en être affectée, le poste d'aiguillage de LAPEYROUSE ne semblant pas concerné. Preuve en est la circulation effective d'un aller-retour TER et des trains fret.

Serions-nous, cas unique au monde, en présence d'une amiante au pouvoir de contamination alternatif selon les besoins de l'entreprise ?

La direction SNCF a, de notre point de vue, choisi la facilité en supprimant purement et simplement tous les autres trains. Facilité d'autant plus opportune que le matériel rendu disponible tombe à point nommé pour pallier un manque récurrent de matériel sur d'autres relations autour de CLERMONT-FERRAND.

Les usagers du bassin de MONTLUÇON (mais pas seulement), nous font part d'une exaspération bien légitime en raison des conditions de déplacement qui leur sont offertes. Ils craignent même une aggravation de la situation;

– D'abord pour cause de travaux entre MONTLUÇON et GANNAT et entre MONTLUÇON, BOURGES et VIERZON tout ou partie des mois de mars et avril où la circulation des trains sera à nouveau interrompue;

– Mais aussi à la suite des accords intervenus entre l'État et certaines Régions au sujet du transfert des Trains d'Équilibre du Territoire. Ainsi, au 1er janvier 2018, MONTLUÇON-PARIS sera transféré à la Région Centre Val de Loire, et BORDEAUX-LIMOGES-MONTLUÇON-LYON (désormais terminus à LIMOGES) à la Région Nouvelle Aquitaine.

Nous condamnons ces décisions de nature à dégrader plus encore la desserte de Montluçon.
Nous souhaitons à ce propos connaître la position de la région Auvergne-Rhône-Alpes et ce qu'elle entend faire pour rendre au bassin de Montluçon les dessertes qui lui font défaut.

Veillez agréer, monsieur le vice-président, l'expression de nos meilleures salutations.

Le président,

C. PENAIN

Copies:
Élus du bassin de Montluçon
Direction Régionale SNCF